

N° de dossier
Cadre réservé à Terres d'Aventure

Voyage choisi : _____ Code : _____

Date de départ : _____ Date de retour : _____

Pour tout départ de province, merci de compléter la partie "Transport aérien" ci-dessous dès votre inscription.

1^{ER} ADULTE 1. Nom : _____

2. Prénom : _____

3. Nationalité : _____ (Les informations 1, 2 et 3 doivent être celles figurant sur le passeport utilisé pour entreprendre le voyage).

4. Sexe : _____ 5. Date de naissance : _____ 6. Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. privé + port. : _____ Tél. prof. : _____

E-mail : _____ N° passeport : _____

Délivré à : _____ Le : _____ Expire le : _____

2^E ADULTE 1. Nom : _____

2. Prénom : _____

3. Nationalité : _____ (Les informations 1, 2 et 3 doivent être celles figurant sur le passeport utilisé pour entreprendre le voyage).

4. Sexe : _____ 5. Date de naissance : _____ 6. Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. privé + port. : _____ Tél. prof. : _____

E-mail : _____ N° passeport : _____

Délivré à : _____ Le : _____ Expire le : _____

COORDONNÉES DES ENFANTS

(Rappel : si passeport obligatoire, bien vérifier que les enfants en possèdent un en nom propre.)

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe F M

(nom et prénom du document d'identité) Date de naissance : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe F M

(nom et prénom du document d'identité) Date de naissance : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe F M

(nom et prénom du document d'identité) Date de naissance : _____

CHANGEMENT D'ADRESSE À 15 JOURS DU DÉPART (adresse où vous recevrez la convocation aérioprot (8 jours avant départ) et où l'on peut vous joindre) :

Nom : _____ Chez M^{me}/M. : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____

E-mail : _____

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS DE NÉCESSITÉ

Nom : _____ Parenté : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. privé + port. : _____ E-mail : _____

DEMANDE SPÉCIFIQUE D'AÉRIEN À PLUS DE 35 JOURS DE LA DATE DU DÉPART

En fonction des possibilités (sous réserve de confirmation de Terres d'Aventure) et **moyennant paiement d'un supplément**, je souhaite bénéficier :

a) d'un départ de province :

1^{er} participant : oui non aéroport de : _____

2^e participant : oui non aéroport de : _____

3^e participant : oui non aéroport de : _____

4^e participant : oui non aéroport de : _____

5^e participant : oui non aéroport de : _____

b) d'une modification du transport aérien (départ anticipé - retour différé - vol régulier...)

(frais d'agence 60 €, hors surcoût du billet) à préciser : _____

Nuits supplémentaires : oui non Prix confirmé : _____ Signature : _____

ASSURANCES (cocher la case correspondant à votre choix). Je souscris à l'assurance suivante :

Contrat Tranquillité - Gan - Mutuaide

3,7% du prix total du voyage oui non

Contrat Annulation - Gan - Mutuaide

2,5% du prix total du voyage oui non

Contrat Tranquillité Carte Bancaire - Gan - Mutuaide

(Visa Premier, Gold Mastercard et Infinite Premium uniquement) 2,6% du prix total du voyage oui non

Contrat Assistance Plus - Gan - Mutuaide

1,5% du prix total du voyage oui non

Si vous ne choisissez aucune des assurances proposées ci-dessus, merci de bien vouloir compléter les informations ci-contre :

Je suis assuré(e) à titre individuel : _____

Nom de la compagnie d'assurance (garanties assistance et rapatriement) : _____

N° de contrat : _____ Tél. : _____

Contact 24h/24 : _____

PAIEMENT (35% DU PRIX À L'INSCRIPTION, LE SOLDE AU PLUS TARD À 35 JOURS DU DÉPART / CROISIÈRES ET/OU TERRES POLAIRES : 35% DU PRIX À L'INSCRIPTION, 30% À 90 JOURS DU DÉPART, LE SOLDE AU PLUS TARD À 45 JOURS DU DÉPART)

	Prix unitaire	Nbre de participants	Prix total
Prix du voyage (Taxes et surcharges aériennes incluses)			€
Prix du voyage enfant moins de 12 ans (Taxes et surcharges aériennes incluses)			€
Prix du voyage enfant de 12 à 15 ans (Taxes et surcharges aériennes incluses)			€
Frais d'inscription = 15 € x 1 (par dossier)	15 €		
Supplément aérien, transferts, nuits supplémentaires, chambre individuelle			€
Autres prestations (mulet ou chameau de selle etc.)			€
Prix de l'assurance (3,7%, 2,5%, 2,6% ou 1,5% et 1,3% selon le(s) contrat(s) choisi(s))			€
MONTANT TOTAL			€

Si le nombre de participants est inférieur ou égal au minimum requis pour constituer le groupe (voir la mention Groupe de chaque voyage), vous aurez, dans certains cas, à régler le supplément petit groupe mentionné dans le descriptif du voyage.

Je joins un chèque, **chèque vacances*** de : _____ € à l'ordre de Terres d'Aventure.

* Acceptés sur nos voyages dans l'Union Européenne dans nos agences Terres d'Aventure (à l'exclusion de nos partenaires).

Je règle par **carte bancaire** (hormis carte American Express et Diners Club) la somme de : _____ €. Acompte : _____ €, solde : _____ €, et vous indique mon numéro de carte : _____

Expire le : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte : _____

Nom du titulaire : _____ Prénom : _____

et autorise Terres d'Aventure à prélever automatiquement l'acompte, le solde ou la totalité

du prix du voyage, incluant les prestations annexes demandées par le client, les taxes et surcharges obligatoires et éventuellement le supplément petit groupe (cf. § 9 de nos conditions particulières de vente).

Pour les personnes résidant à l'étranger :

Je règle par **virement bancaire**. Montant : _____ € Banque : _____

Date du virement : _____ Les frais de virement bancaire restent à votre charge, nous vous remercions de nous fournir une photocopie du virement.

FORMALITÉS / RISQUES SANITAIRES

IMPORTANT : Veuillez vous reporter à la fiche technique de votre voyage pour de plus amples informations. Le non accomplissement des formalités de votre part peut compromettre votre voyage. Pour les ressortissants étrangers, prière de consulter les autorités consulaires compétentes pour connaître les documents et/ou autorisations, vaccins requis pour le(s) pays de votre voyage. Vérifiez notamment auprès des autorités de sortie et d'entrée dans les différents pays les formalités nécessaires au voyage avec un enfant mineur. Reportez vous § 2.2 informations sur la sécurité et les risques sanitaires de nos conditions particulières de vente.

ACCEPTATION DU CONTRAT DE VOYAGE ET DES ASSURANCES

Je soussigné(e) : (nom) _____

(prénom) _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites sur ce BI certifie avoir pris connaissance du descriptif détaillé du voyage et de la fiche technique, des conditions particulières de vente de Terres d'Aventure, notamment des conditions d'annulation de mon voyage. Je reconnais également avoir reçu les informations nécessaires à ma prise de décision quant au choix de la destination, notamment sur les questions relatives aux formalités administratives et risques sanitaires (voir www.sante-sports.gouv.fr) et celles afférentes à la sécurité du(les) pays du voyage (voir www.diplomatie.fr). Par ailleurs, j'ai eu accès aux conditions générales, liste des garanties, limitations et exclusions du contrat d'assurance que j'ai souscrit.

Date & signature : _____

Le souscripteur du voyage, nom et prénom _____

Terres d'Aventure S.A.

INFOS TRANSPORT AERIEN : nous vous invitons à consulter les modalités de transport (produits interdits...) accessibles sur www.aviation-civile.gouv.fr/html/oservice/droits.htm ou à les demander à votre conseiller.

Conformément à la loi "Informatique et libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Sauf opposition écrite de votre part auprès de Terres d'Aventure, ces données pourront être communiquées à des tiers, à des fins commerciales.

Terres d'Adventure (TA) définit ses conditions particulières de vente (CPV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation. En cas de contradiction entre les CPV figurant en brochure et celles du site Internet, ces dernières prévalent.

1 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

1.1. Inscription

Vous pouvez vous inscrire sur nos voyages auprès de nos conseillers (en agences ou par téléphone) ou via notre site Internet www.terdav.com. Votre inscription est définitive à compter de la réception du bulletin d'inscription (BI) complété, daté et signé ou la validation du BI via notre site par la procédure d'inscription en ligne (sous réserve de la confirmation par TA compte tenu des aptitudes notamment physiques nécessaires pour réaliser ces voyages).

1.2 Modalités de paiement, selon les cas :

a) Pour toute inscription sur nos voyages (hors croisières et/ou hébergement en bateau).

- A plus de 35 jours de la date du départ paiement à l'inscription d'un acompte de 35% du prix total ou 100% du prix des billets d'avion si l'acompte est inférieur au prix des billets et paiement du solde au plus tard 35 jours avant la date du départ ;

- A moins de 35 jours de la date du départ, paiement du montant total du voyage, y inclus les frais d'inscription et prime d'assurance.

b) Pour toute inscription sur une croisière et/ou un voyage avec un hébergement en bateau

- A plus de 90 jours de la date du départ, versement à l'inscription d'un premier acompte de 35% du prix total, d'un nouvel acompte de 30% du prix total à 90 jours de la date du départ et règlement du solde au plus tard à 45 jours de la date du départ.

- Entre 90 et 45 jours du départ, versement à l'inscription d'un acompte de 60% du prix total et règlement du solde à 45 jours de la date du départ.

- A moins de 45 jours du départ, paiement à l'inscription du prix total du voyage (y inclus frais d'inscription et prime d'assurance).

Pour toute inscription des frais de 15 € par voyageur inscrit seront facturés pour tout circuit proposé et 30 € par voyageur inscrit pour tout autre voyage notamment sur devis. De plus, en cas d'inscription à moins de 5 jours avant la date du départ des frais supplémentaires de dernière minute, d'un montant de 50 € par personne, seront facturés.

Pour tout paiement, une facture vous est adressée au plus tard dans les 15 jours suivant tout encaissement. Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans rance de notre part, au plus tard 45 ou 35 jours avant le départ, selon le cas. En cas de règlement par carte bancaire (hors Diners Club et Amex) ou par chèque, le solde du prix du voyage pouvant inclure des prestations complémentaires demandées par le client et, le cas échéant, le supplément petit groupe, sera débité automatiquement 45 ou 35 jours avant la date du départ, conformément au BI. Tout retard dans le paiement d'un acompte ou du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus à l'article 4. Pour toute inscription à moins de 5 jours avant le départ (comportant un transport aérien) les frais supplémentaires d'agence dits de "dernière minute", d'un montant de 50 €/pers. seront facturés. Tout paiement à moins de 15 jours de la date de départ devra être effectué par carte bancaire, ou en espèces dans la limite prévue par l'article L. 112-8 du Code Monétaire et Financier soit un montant de 3000 €. La prime de l'assurance voyage proposée par TA est payable au moment de l'inscription.

Conformément à l'art. L. 121-20-4 du C. consom. vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation dès la commande de prestations de voyage via notre site. En cas de difficulté, TA se tient à votre disposition

2 - INFORMATIONS VOYAGE

2.1. Formalités administratives et sanitaires

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage vous devez vérifier que chacun des voyageurs est en possession d'un passeport ou autre document, en cours de validité et conforme aux exigences requises pour transférer et/ou entrer dans (le/s) pays du voyage. Pour tout voyage à destination d'Amérique du Sud et/ou d'Asie dont les vols internationaux peuvent transférer par les États-Unis d'Amérique, nous vous invitons à vérifier que votre passeport et votre situation personnelle vous permettent de transférer par les États-Unis d'Amérique. TA communique dans son offre de voyage des informations sur les formalités douanières et sanitaires pour les ressortissants de nationalité française. Il appartient au voyageur de nationalité française de vérifier qu'il est en possession des documents notamment administratifs et sanitaires requis en vue de l'accomplissement du voyage. Les personnes d'autres nationalités doivent s'informer et se renseigner, avant de s'inscrire et de réaliser leur voyage, sur les formalités administratives (visas...) et sanitaires (vaccins...) requises notamment auprès des ambassades et consulats compétents. Un voyageur, ressortissant français, qui ne pourrait embarquer sur un vol, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage. TA ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'observation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion...).

2.2. Informations sur la sécurité et les risques sanitaires

TA vous conseille de consulter régulièrement avant votre départ (a/s fiches) pays du ministère français des affaires étrangères relatives(s) à votre voyage (pays de destination et traversés) sur le site Internet www.diplomatie.fr, rubrique "Le Français et l'étranger" ou de vous renseigner par téléphone au 01.43.17.86.86 (cellule de veille). Ces fiches sont également disponibles sur simple demande à TA. Dans certaines circonstances, TA peut être amenée, pour certaines destinations à vous faire signer la fiche MAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas un décharge de responsabilité de TA.

Risques sanitaires : Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires du/des pays de votre voyage et à suivre les recommandations et mesures sanitaires pour lutter contre ces risques accessibles sur (1) les sites www.santepoiesports.gouv.fr (Ministère de la Santé), www.who.int/fr/ (Organisation Mondiale de la Santé), (2) dans la rubrique «Informations santé» depuis la page d'accueil de notre site qui vous permet d'accéder à des informations et préconisations mises en ligne régulièrement par le Docteur Michel Adida ; spécialiste des risques sanitaires du voyage, et de le questionner gratuitement par mail via «d'autres questions» de la rubrique «Informations santé»(3) sur demande auprès de nos conseillers.

3 - MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT AVANT LE DÉPART

Toute demande de modification formulée par le client au titre de l'une ou de l'autre des prestations du voyage, après inscription et avant l'émission de titres nominatifs (billets d'avion ou autres) sera facturée, dans la mesure où TA serait en mesure de satisfaire cette demande et qu'elle est formulée à plus de 45 jours de la date du départ pour les voyages avec croisières ou 35 jours de la date du départ pour les autres voyages, une somme de 60 €, par personne sera facturée, hors coûts éventuels d'émission d'un ou plusieurs titres de transport. Toute modification de prestation aérienne ou terrestre ou toute demande de modification de l'orthographe du nom du client, après émission de

titres nominatifs (billets d'avion...), formulée à moins de 35 jours de la date de départ du voyage sera considérée comme une annulation par le client suivie d'une nouvelle inscription. Il pourra être perçu des frais d'annulation au barème de frais d'annulation ci-dessous.

4 - CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

4.1. Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre voyage, vous devez informer... votre compagnie d'assurance et TA par tout moyen écrit, permettant d'avoir un accusé de réception et ce dès la survenance du fait générateur de cette annulation. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de votre décision d'annuler votre voyage pour accepter de vous rembourser les frais d'annulation.

4.2. Barème des frais d'annulation totale, sauf autres modalités (§4.4.)

4.2.1. **Frais d'annulation pour tous les voyages TA, à l'exception des croisières et/ou ceux comportant un hébergement en bateau, il sera facturé les frais d'annulation ci-dessous et, le cas échéant, ceux des articles 4.3 et 4.4 ci-dessous :**

- Plus de 60 jours avant le départ : 5% du prix total du voyage*, avec un minimum de 100 € (voyage à l'étranger) et 50 € (voyage en France métropolitaine). Ces frais ne sont pas remboursables par la garantie annulation des assurances que nous vous proposons.

- De 60 à 31 jours : 15% du prix total du voyage*, avec un minimum de 200 € (voyage à l'étranger) et 100 € (voyages en France métropolitaine).

- De 30 à 21 jours : 35% du prix total du voyage*.

- De 20 à 14 jours : 50% du prix total du voyage*.

- De 13 à 7 jours : 75% du prix total du voyage*.

- A moins de 7 jours du départ : 100% du prix total du voyage*.* Voir « Montant total » dans la rubrique « Prix » du Bulletin d'inscription.

4.2.2. **Frais d'annulation pour les voyages avec croisières, avec hébergement en bateau, il sera facturé les frais d'annulation ci-dessous et, le cas échéant, ceux des articles 4.3 et 4.4 ci-dessous :**

- Plus de 120 jours avant la date du départ : 35% du prix total du voyage* ou 100% du prix des billets d'avion lorsque l'acompte est inférieur à ce montant,

- De 119 à 46 jours : 60% du prix total du voyage* ;

- Moins de 45 jours : 100% du prix total du voyage*.

* Voir « Montant total » dans la rubrique « Prix » du Bulletin d'inscription.

4.3 Barème des frais d'annulation partielle

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annulent(1) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, le barème des frais d'annulation ci-dessus (articles 4.2.1 et 4.2.2) sera calculé pour le(s) voyageur(s) qui annulent(1) sur :

- Les sommes des prestations nominatives et non consommées à la date de l'annulation

Et

- La quote part des prestations partagées du voyage maintenu (location, hébergement...).

4.4. Autres modalités

En complément des frais prévus aux barèmes ci-dessus, 100% de frais d'annulation sur les prestations hôtelières pour tous les types de voyages.

Pour tous billets d'avion émis, il sera retenu 100% de frais soit la totalité du prix du billet.

Lorsque plusieurs clients sont inscrits sur un même BI et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par TA, quelque soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez TA et engagés par le client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

5 – ASSURANCES

TA vous propose de souscrire à l'une de nos 4 formules d'assurance et . Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les conditions générales et particulières de ces assurances sont consultables sur le site www.terdav.com ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. Il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement Gan Mutuaide ou autre compagnie qui vous garantit pour votre voyage pour déclencher l'assurance. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance, les frais de visa, les frais d'inscription ainsi que les frais d'annulation à plus de 60 jours avant la date du départ ne sont remboursables ni par TA ni par l'assureur.

5.1. Contrat Annulation n°78 553 678 - GAN - MUTUAIDE

L'assurance annulation doit être souscrite en même temps que le voyage. Elle n'est valable qu'en cas d'annulation intervenue avant la date du départ du voyage et pour une liste précise d'événements. Cette assurance est facturée 2,5% du prix total des différentes prestations avec une franchise de 30 ou 75 €/pers en fonction de la cause d'annulation. En cas d'annulation, vous devez immédiatement informer TA par LRAR ainsi que la compagnie d'assurance.

5.2. Contrat Assistance Plus n°78 568 709 - GAN - MUTUAIDE

Cette assurance est facturée 1,5% du prix total des différentes prestations, elle comprend des garanties d'assistance étendues (rapatriement médical, remboursement des frais médicaux à l'étranger, remboursement des prestations de séjour non utilisées en cas d'interruption de séjour, assurance bagages).

5.3. Contrat Tranquillité n°78 553 677 - GAN - MUTUAIDE

Afin de partir en toute sérénité, nous vous proposons une assurance Tranquillité qui intègre les garanties des contrats annulation et assistance plus ci-dessus. Ce contrat tranquillité est aussi le seul à prévoir des garanties suite à la survenance de circonstances exceptionnelles, extérieures, et indépendantes de notre volonté empêchant le bon déroulement de votre voyage :

Si vous n'avez pas été en mesure de partir :

- Remboursement des frais de déplacement à hauteur de 75€ par personne avec un plafond de 150 € par dossier.

- En cas report du voyage : prise en charge de l'éventuelle augmentation du prix du voyage reporté (pour un même voyage) et/ou des frais de report dans la limite de 10% du prix du voyage initial avec un maximum de 220 € par personne.

- Remboursement de la prime d'assurance du premier voyage.

En cas de retour différé de voyage : prise en charge des frais hôteliers dans la limite de 170 euros par nuitée et par personne pendant 5 jours.

Cette assurance est facturée 3,7% du prix total des différentes prestations.

5.4. Contrat Tranquillité Carte Bancaire n°78 553 679 - GAN - MUTUAIDE

Si vous payez votre voyage avec une carte bancaire multivalises Gold Mastercard, Visa Premier, Infinite Premium, à l'exclusion des autres types de cartes bancaires, nous vous proposons, quelles que soient les garanties d'assurance incluses dans votre carte, de bénéficier de l'ensemble des garanties

du contrat Tranquillité n° 78 553 677 ci-dessus. Cette assurance est facturée 2,60% du prix total des différentes prestations.

5.5. Procédure de déclaration de sinistre des assurances voyages.

En cas d'annulation ou de tout autre incident couvert par les contrats, vous devez contacter MUTUAIDE Assistance, Service Client, 8-14 Avenue des Frères Lumière - 94368 Bry sur Marne Cedex, Tél. +33 (0)1.45.16.43.19 - Fax. +33 (0)1.45.16.43.92, en précisant le numéro du contrat : Contrat Annulation° 78 553 678, Contrat Assistance Plus n°78 568 709, Contrat Tranquillité n° 78 553 677, Contrat Tranquillité Carte Bancaire n°78 553 679. Pour toute demande d'assistance 24h/24, 7/7. Tél. de France 01.45.16.43.20 - depuis l'étranger +33 (0)1.45.16.43.20 - Fax. +33 (0)1.45.16.43.92. Par mail assistance@mutuaide.fr.

6 - TRANSPORT AÉRIEN

6.1. Compagnies aériennes

TA vous communiquera lors de votre inscription l'identité du ou des transporteurs aériens, connus à cette date, susceptibles d'assurer vos vols. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, TA s'engage à vous communiquer, dès lors qu'elle en aura connaissance avant votre départ, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs aériens. TA s'engage à ce que toutes les compagnies aériennes utilisées au départ de France soient admises, par les autorités administratives compétentes, à desservir le territoire français. La liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport_air-ban/list_ft.htm ou demandée à TA. Les horaires des vols peuvent varier jusqu'à quelques jours avant le départ en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes. Pour éviter tout risque de confusion entre divers avis de convocation, nous vous communiquerons uniquement des horaires confirmés par la compagnie. Nous vous précisons que tout vol intervenant à n'importe quelle heure du jour prévu à votre voyage, à compter de minuit et peut impliquer parfois de devoir enregistrement à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3 heures avant.

6.2. Conditions de transport

Les conditions générales et particulières du transport de la compagnie sont accessibles via le site Internet de la compagnie aérienne ou sur demande. Conformément à la Convention de Varsovie, la compagnie aérienne peut être amenée à modifier, sans préavis, notamment les horaires, les itinéraires, les aéroports de départ et d'arrivée. Compte tenu des conditions appliquées par les compagnies (vols réguliers ou affrétés), si le voyageur ne se présente pas à l'enregistrement du vol aller ou de l'un des vols d'une série de vols (pass aérien), le vol retour ou autres vols de la série seront automatiquement annulés pas la compagnie. Le voyageur devra alors, pour poursuivre son voyage, acheter à ses frais un/des nouveau(x) billet(s) en fonction des places disponibles. Si, en cas de modifications par la compagnie, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à TA, retards ou annulations ou graves extérieures à TA, escalas supplémentaires, changements d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques, le voyageur décide de renoncer au voyage, il lui sera facturé les frais d'annulation mentionnés à l'article 4 ci-dessus. TA ne remboursera pas les frais (taxis, hôtels, transport, restauration...) dès lors que le client sera sous la protection de la compagnie aérienne. En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement (subbooking) et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits vis-à-vis de la compagnie aérienne, de conserver tous documents originaux (billets, cartes d'embarquement, coupon bagage ou autres) et de solliciter auprès de la compagnie aérienne tout justificatif écrit en cas de refus d'embarquement (subbooking) ou annulation de vols (ci-après, les "Justificatifs"). Le voyageur expédiera à la compagnie aérienne, dès que possible, compte tenu des délais courts imposés, sa réclamation avec copie des justificatifs et conservera les originaux. Le service Clients TA pourra, en cas de difficulté, intervenir auprès de la compagnie aérienne pour assister le voyageur dans la résolution de la réclamation.

6.3. Acheminement avant le départ et au retour du voyage

Si vous organisez seul vos prestations pré et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, nous vous recommandons d'acheter des prestations (litres de transport...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/gares suffisants. En cas de survenance d'un cas de force majeure, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou du fait du voyageur qui modifierait les prestations de votre voyage TA et impliquerait des modifications des prestations ci-dessus, TA ne remboursera pas les frais induits.

7 - PRIX

7.1. Circuits accompagnés

Les prix applicables sont ceux accessibles sur le site Internet pour votre circuit. Le prix par circuit et par voyageur est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionné dans l'offre du circuit. Pour un nombre de participants inférieur, les conditions techniques de réalisation du voyage sont différentes et peuvent nous amener, pour garantir le départ ou en raison de circonstances particulières (expéditions, voyages exceptionnels) précisées dans notre offre, à vous facturer un complément de prix dit «petit groupe» au plus tard 21 jours avant la date du départ du voyage, étant précisé que TA vous le rembourserait si des inscriptions complémentaires venaient compléter l'effectif du circuit.

7.2. Tous les autres voyages

Nous vous communiquons une indication de budget pour un voyage sans transport pour vous permettre de personnaliser votre voyage en choisissant ses dates, prestations et mode de transport. Le prix du voyage sera celui mentionné sur votre devis personnel émis par TA, avec une date de validité.

7.3. Tous les voyages TA

A l'inscription, le prix du voyage est ferme, définitif et payable en euros. Toutefois, conformément à la loi, jusqu'à 30 jours du départ, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, dès lors qu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité d'annulation sans frais de votre part, pour les deux raisons suivantes 1. variations du coût des transports, liées notamment au coût du carburant et/ou 2. variations des redondances et taxes afférentes aux prestations fournies, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, dans les ports et aéroports. TA sera facturera l'intégralité du coût supplémentaire induit. Votre refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation.

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annulent(1), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé à TA, avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/s voyageur(s). Tout refus de la part du ou des voyageurs restants inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur part du ou des voyageurs concernés, avec application du barème de l'article 4.

8 - MODALITÉS PARTICULIÈRES DES NOUS VOYAGES

8.1. Nous ne connaissons pas les horaires exacts des vols au moment de la diffusion de notre offre de voyages (brochures et site Internet). En conséquence, par précaution TA considère que le premier et le dernier jour du voyage sont entièrement consacrés au transport alors même que ces jours peuvent finalement inclure des prestations de voyage (hébergement, repas, visite...).

8.2. Sont seules considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur la fiche technique accessible en vue de votre inscription auprès de Terres d'Adventure ou sur le site Internet www.terdav.com. Tous nos voyages (sauf mention contraire) sont prévus avec des hébergements en chambre double (deux personnes). Lorsque cela est possible, une chambre individuelle peut être demandée à Terres d'Adventure, contre facturation d'un supplément.

En cas de contradiction entre les informations d'un voyage contenu dans notre offre (brochure, site Internet...) et celles de la fiche technique détaillée du voyage disponible auprès de TA ou sur son site Internet en vue de votre inscription, ces dernières prévalent.

8.3. Conditions particulières Haute Montagne/Ski et Neige/Terres et mers polaires (GNGL)

Le personnel d'encadrement choisi par TA ou ses partenaires (guide de haute montagne, accompagnateur moyennement ou monteur de ski) pour accompagner le groupe de voyageurs est seul juge durant le voyage, de réaliser ou de modifier le programme prévu à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs et le bon déroulement du voyage et/ou faire face à des circonstances imprévues. En fonction des conditions climatiques et/ou des sommets objets d'ascension, de la condition physique des voyageurs, TA, via son représentant, pourra être amené à proposer aux voyageurs un programme adapté et/ou la présence d'un guide supplémentaire. Les frais supplémentaires seront à la charge des voyageurs. L'interruption du séjour du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

8.4. Si vous désirez partir avant la date du départ du voyage prévu, rentrer plus tard ou partir depuis la ville de votre domicile, cela est envisageable. TA pourra vous proposer ces aménagements sur mesure. Cette prestation sera facturée 60 € par voyageur, hors surcoût du billet, outre les frais de port (Chronopost ou autre, obligatoire si le départ intervient depuis la province, soit : 25 €).

9 - TAILLE DES GROUPES - MINEURS

9.1. Sauf stipulation contraire, la taille maximale des groupes pour nos voyages est de 15 personnes. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'un participant dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre personne. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage seront identiques.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 jours avant la date de départ initialement prévue. Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où des alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets province/Paris, hôtel, matériel nécessaire au voyage...).

9.2. TA accepte d'inscrire des voyageurs ayant un minimum atteint l'âge de 18 ans. Les demandes d'inscription concernant les mineurs qui vont entreprendre le voyage non accompagnés de leurs parents ou tuteurs et sous réserve de l'accord préalable de TA devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter le mention "accord du père, de la mère ou du tuteur". Les voyageurs mineurs doivent être, avant d'entreprendre le voyage, en possession outre des documents d'identité ou de police exigés pour un voyage à l'étranger, d'une autorisation de sortie du territoire française métropolitain. Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (livret de famille et carte nationale d'identité ou passeport et, le cas échéant, autorisation de sortie du territoire). Le voyageur mineur devra également se munir en permanence au cours du voyage des coordonnées (nom, adresse et numéros de téléphone) de ses parents afin de pouvoir établir un contact direct avec ces derniers.

10 - RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article L. 211-17 du C. Tourisme, TA ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements extérieurs à elle, notamment

- Perte ou vol des billets de passage émis par le voyageur, les compagnies aériennes ne délivrant pas de duplicata ;
- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisants (carte nationale d'identité, passeport, visa, certificat de vaccinations...) ou non conformes aux indications figurant sur l'offre de voyage et le bulletin d'inscription, pour des ressortissants de nationalité française, et/ou au poste de police des douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement (y compris report à l'embarquement), il sera retenu 100% du montant total des prestations.

- Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à TA, émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs à TA, encombrement de l'espace aérien, faillite d'un prestataire, intempéries, retards (y compris les retards dans les services d'expédition du courrier pour l'envoi des billets d'avion, passeports...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs. Le ou les retardés subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire/programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit de la part de TA, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du voyageur.

- Annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de la force majeure et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative. TA se réserve le droit de modifier les dates, horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

11 - RÉCLAMATIONS

Sauf cas de force majeure et sans préjudice d'une éventuelle action judiciaire, toute réclamation devra être adressée à Terres d'Adventure S.A. Service Clients - 30, rue Saint-Augustin - 75002 Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais suivant la date du retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives.

12 - INFORMATIONS PERSONNELLES

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles (art. 38 et suiv. de la loi du 01.1978 modifiée) que TA a collectées. Ces données peuvent être transmises à nos partenaires à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits ou si vous ne souhaitez pas que vos données vous concernent soient transmises à des tiers, adressez vous au Service Clients - Terres d'Adventure S.A. - 30, rue Saint-Augustin - 75002 Paris ou par courriel à qualite@terdav.com.

Terres d'Adventure - S.A. au capital de 1.000.000 € - RCS Paris 305 691 149 - Siège social 30, rue Saint-Augustin 75002 Paris - Succursale : 75, rue de Richelieu 75002 Paris - Immatriculation Abou France IM 075100067 - Garantie financière : Association Professionnelle de Solidarité 15, avenue Carnot 75017 Paris - Responsabilité Civile et Professionnelle GAN Eurocourtage, N° 86.362.556, 4/6 av. d'Alsace 92033 La Defense cedex.

Conditions particulières de vente mise à jour le 21.05.2010.